

► Le prix de l'énergie et du chauffage, nous en parlons avec nos voisins ? Cette année, ne ratons pas l'occasion de leur parler aussi intoxication au monoxyde de carbone. On va le dire franchement : le prix de l'énergie risque de conduire nombre de familles en grandes difficultés à utiliser des moyens de fortune pour se chauffer : braseros, chauffages d'appoint, chauffages de chantier. Ou encore, à calfeutrer en pensant contenir les dépenses. Le risque, déjà important les années précédentes, devient majeur. Alors expliquons, mettons en garde, informons. Mais pour cela, allons au-devant : ouvrons les yeux et posons la question. Le chauffage, c'est aussi un sujet d'attention à l'autre. ■

Luc Ginot

Directeur de la Santé Publique

LE THÈME DE LA SEMAINE

● Le Monoxyde de Carbone et ses dangers ●

Point sur le monoxyde de carbone (CO) :

► Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz **qui ne sent rien, ne se voit pas et peut être mortel** lors de concentration importante. Ce gaz provient d'une combustion incomplète lors de l'utilisations d'appareils de chauffage ou de cuisson qui fonctionnent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Chaque année, des gens décèdent à la suite d'une intoxication au CO.

Le monoxyde de carbone est absorbé au **niveau pulmonaire**, se retrouve dans la **circulation sanguine** et se fixe à l'**hémoglobine** (protéine des globules rouges) à la place de l'oxygène, entraînant alors une **asphyxie, parfois mortelle**. Les symptômes principalement retrouvés lors d'une intoxication au CO sont : **mal de tête, nausées, vomissements...**

Dans certains cas les plus graves on retrouve également : **perte de connaissance, convulsions, ... voire décès.**

Les cas d'intoxications au CO nécessitent une **prise en charge médicale sur place ou hospitalière**. Le premier traitement administré est l'oxygène afin de contrebalancer la fixation du CO dans le sang. Souvent, on administre de l'oxygène normobare (bouteille d'oxygène avec masque) mais certains cas plus graves (*perte de connaissance, comas, convulsions, ...*) ou avec des personnes intoxiquées plus sensibles (*femmes enceintes*) nécessitent l'administration d'oxygène hyperbare en caisson.

Ce qu'il faut retenir :

Les messages à faire passer :

- **Faire réviser ses équipements, appareils de chauffage tous les ans.**
- **Aérer son logement au moins 5 à 10 minutes par jour**, pour améliorer la qualité de l'air intérieur
- **NE PAS UTILISER**, ni barbecue ni brasero ni charbon... pour se chauffer en intérieur

En cas d'urgence, **aérez et faites évacuer les locaux, appelez les secours et attendez leur accord avant de rentrer chez vous.**

Pour plus d'informations, les CAPTV sont joignables 24h/24 et 7J/7 par téléphone ou par mail
<https://centres-antipoison.net/>

Vous pouvez également retrouver les infographies suivantes
<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone/outils/#tabs>



Ils racontent

Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) - Paris : « Chaque année, des gens décèdent à la suite d'une intoxication au monoxyde de carbone »

Laurine Le Visage, pharmacienne au CAPTV de Paris

► Les CAPTV sont des services médicaux situés dans des hôpitaux universitaires Français. Il existe 8 CAPTV qui se répartissent le territoire métropolitain et d'Outre-Mer. Celui de Paris gère l'Ile-de-France ainsi que les Antilles et la Guyane.

Le signalement d'un cas se déroule de la façon suivante :

- **Réception d'une alerte** (par téléphone, mail ou fax) à la RTU (*réponse téléphonique à l'urgence*) : pompiers, hôpitaux et surtout particuliers. Cette réponse fonctionne comme un SAMU (*Service d'aide médicale urgente*), des infirmières répondent en première ligne et des médecins/pharmaciens prennent le relai sur des situations plus complexes.
- **Saisie des alertes** dans la base de données nationale des CAPTV : recueil des données et regroupement de multiples cas permettant de signaler des cas particuliers aux organismes de santé publique (*mission de toxicovigilance*).

Pour le CO, il y a une **augmentation de l'activité** du CAPTV entre **Octobre et Mars** correspondant à la période où les gens se chauffent.

Les **autres principaux interlocuteurs** sont :

- **Les pompiers** : informent via mail ou fax qu'une intervention « **intoxication CO** » a eu lieu
- **L'ARS Ile-de-France** : le CAPTV a un rôle d'alerte, il regroupe les informations reçues et transfère les données à l'ARS. L'ARS déclenche par la suite des enquêtes environnementales sur la grande couronne.
- **Le LCPP** (*Laboratoire Central de la Préfecture de Police*) ; informe comme les pompiers et peut être alerté par le CAPTV (*comme l'ARS*) afin de réaliser des enquêtes environnementales sur la zone de la petite couronne et Paris.

Le CAPTV peut assurer un suivi médical (*en plus de celui hospitalier réalisé lors de la prise en charge de l'intoxication*).

Actualités :

Depuis fin Septembre 2022, le CAPTV a traité et signalé **plusieurs situations préoccupantes** d'intoxication au CO après **utilisation de chauffage d'appoint en intérieur (brasero, poêle à charbon) ou de manière continue (poêle à pétrole)**.

Dans le contexte actuel, tenant compte de l'**augmentation du prix des énergies**, certaines familles n'ont plus les moyens de payer des factures énergétiques et privilégient ces types de chauffages d'appoints qui s'avèrent **dangereux**.

Si le nombre d'intoxications au CO par chauffage d'appoint continue d'augmenter comme à la fin Septembre 2022, nous allons **atteindre des niveaux jamais atteints en termes d'intoxications et de santé publique**.

Le CLS des Mureaux : « Gagner en confort de vie et diminuer les risques sanitaires »

Leslie Mesnay, coordinatrice du CLS (Contrat Local de Santé) et chef de service handicap au service de santé des Mureaux.

► « Le CLS est organisé selon 4 **axes stratégiques** dont un qui porte sur la santé environnementale.

Les autres axes portent sur la **préservation et l'amélioration de l'accès aux soins** en population générale, le **parcours de santé** et **l'accès à la santé pour les plus vulnérables**.

Les enjeux identifiés dans le cadre de la santé environnement, sont ceux de la **lutte contre l'insalubrité** et la **précarité énergétique** ainsi que le **mauvais usage des logements**. L'un des risques pour la santé identifié dans ce cadre est **l'usage de chauffage d'appoint à combustion** (*brasero par exemple*) et donc dans le **taux de monoxyde de carbone**.

La ville des Mureaux est relativement dense. Elle est composée pour part importante de logements sociaux et pour le reste, des zones résidentielles en périphérie et petits collectifs privés en centre-ville. Je précise cela car selon les secteurs l'approche n'est pas tout à fait la même.

Dans le secteur social, le principal levier actionné a été le **Programme de Rénovation Urbaine**.

Aux Mureaux, il s'agit du **plus important de France en terme logements touchés**. Celui-ci s'organise en 2 temps pour que l'ensemble du parc social soit rénové. Un premier, déjà réalisé, et un second en cours de définition. Ces programmes sont conçus **en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux** et les **enjeux de santé y sont pleinement intégrés** (*bâtiment basse consommation énergétique, mobilité douce, îlots de fraîcheur, nature omniprésente...*).

Une fois réalisé, les bailleurs sociaux se chargent de **sensibiliser les locataires sur le bon usage du logement** : réglage de la température, gestion de la ventilation, pour pouvoir **bénéficier au mieux de l'efficacité du nouveau logement**. Le volet pédagogique n'est pas à négliger car l'usage des nouveaux appartements n'est pas toujours intuitif. Cela permet entre autre de préciser la fonction des VMC (*Ventilation Mécanique Contrôlée*) et éviter qu'elles soient obstruées ou expliquer le risque de chauffage d'appoint.

Auprès des propriétaires privés en petits collectifs, la ville intervient par le biais, de l'**OPAH-RU** (*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain*) via une **convention avec la ville, la préfecture et l'Agence régionale de santé**. Cette convention permet d'apporter une ingénierie et des aides financières supplémentaires au droit commun proposé par l'ANAH (*Agence nationale de l'habitat*), pour engager des travaux de rénovation du logement, qu'il s'agisse de logement insalubre ou de précarité énergétique.

Concernant le parc privé diffus, nous valorisons notre action et abondons les dispositifs de droits communs de l'ANAH tel que **MaPrimRénov'** ou **Habiter Serein**.

Outre ces interventions portées sur le bâti, nous menons des **actions de sensibilisation** à l'occasion d'ateliers d'information dans les lieux d'accueil du public, animés par nos médiateurs en santé. Nous nous appuyons également sur les supports d'information de santé Publique France.» ■



ZOOM SUR

Les dangers du brasero et des chauffages alternatifs en intérieur !



VOTRE BOÎTE À OUTILS

- ▶ Retrouvez cette affiche et l'ensemble des informations relatives au monoxyde de carbone sur le [site de l'Agence](#) !
- ▶ Retrouvez [tous les numéros de #Santé Ensemble ici](#) !

© Agence régionale de santé Île-de-France



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)